

2
XXII, 3
PIE

CRÉATION

DES

VOITURES EN CORSE

SUIVIE

D'UNE NOTE SUR LE BANDITISME

DE

DEUX PROJETS DE CHEMINS DE FER ET D'UNE REQUÊTE

A S. M. L'EMPEREUR

PAR

Léonard PIERAGGI

Médaille de Sainte-Hélène.

U LIBRU CORSU
Bibliothèque Centrale de prêt
CORTE (Corse)
N° 43 188

BASTIA

IMPRIMERIE OLLAGNIER.

C-XXII, 3

1865

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE
Mediateca territoriale d'imprestu di u Cismonte - Corti

XXX
5,9

VOYAGES EN CORSE

Si je me suis décidé à publier ces documents, c'est que les Rédacteurs des journaux du pays et *l'Avenir de la Corse*, de Paris, ont refusé de les inserer dans leurs feuilles, auxquels j'en avais envoyé une partie.

Le lecteur pourra facilement en concevoir et en apprécier l'intention.

LÉONARD PIERAGGI.

— 4 —

je leur ai remis de votre part ; ils vous en remer-
cient de tout leur cœur, et ils ont encore dans nos
Il n'y a que le Prince Louis
(aujourd'hui Empereur) qui n'est encore dans nos
mains ; n'ayant pas d'adresse pour leur destination ;
probablement le Prince Louis, comme je les tiens à
sa disposition.

CRÉATION
DES
VOITURES EN CORSE

Il s'est découvert d'une manière certaine, ce qui
se trouve dans les pays étrangers, contre vous et
le Prince Louis.

L'Empereur en secret et je viens vous le dévoiler.
On va envoyer par le moyen de la police
secrete, 30,000 livres sur les côtes du Havre et de
la Bretagne.

le Prince Louis a déclaré sa confiance sur votre sort ;
c'est de faire de l'un et de l'autre, ce qui a été fait
pour le Roi Louis, quand il débarqua à Naples ;
aussitôt que jugés et livrés, le tout en moins d'une
heure. Si un tel malheur vous arrivait, en est
fait à jamais de toute votre famille, de tous vos amis

*Lettre de Léonard Pieraggi
à M. le Comte de Survillers, (roi Joseph) à Londres.*

Paris, le 14 Avril 1833.

Monsieur le Comte,
Aussitôt arrivé dans cette capitale, je me suis
empressé d'aller voir les personnes que vous
m'avez recommandées, pour leur remettre les ob-
jets que vous m'avez fait l'honneur de me confier.
Les Lafitte ont été enchantés de la boîte, que



je leur ai remise de votre part; ils vous en remercient de tout leur cœur.

Il n'y a que les quatre volumes du Prince Louis (aujourd'hui Empereur), que j'ai encore dans mes mains, n'ayant pas d'adresse pour leur destination; probablement le Prince l'a oubliée; je les tiens à sa disposition.

Maintenant j'ai quelque chose de plus grave à vous annoncer.

J'ai pu découvrir d'une manière certaine, ce qui se trame, dans les hautes régions, contre vous et le Prince Louis.

J'ai pénétré ce secret et je viens vous le dévoiler. On va envoyer, par le moyen de la police secrète, 30,000 fusils sur les côtes du Hâvre et de la Bretagne, pour faire un mouvement révolutionnaire en votre faveur, pour vous attirer là avec le Prince. On a décidé d'avance sur votre sort; c'est de faire de l'un et de l'autre, ce qui a été fait pour le roi Murat, quand il débarqua à Naples; aussitôt pris, jugés et fusillés, le tout en moins d'une heure. Si un tel malheur vous arrivait, c'en est fait à jamais de toute votre famille, de tous vos amis et de tout votre parti en Europe. Je vous signale ceci, pour que vous vous mettiez en garde contre tous ceux qui vous fréquentent et vous entourent.

J'ai remis à M. Belmontet, l'*Album* et le sabre d'honneur.

Je suis avec le plus profond attachement, votre
très-respectueux,

LÉONARD PIERAGGI.

P. S. J'ai l'honneur de vous faire parvenir cette
lettre, pour empêcher qu'elle ne tombe dans des
mains étrangères, sous le couvert de ma femme,
qui se trouve à Londres dans ce moment chez sa
sœur.

Réponse du Prince Louis (aujourd'hui Empereur).

Londres, le 6 Mai 1833.

Mon cher Monsieur Pieraggi,

Je vous demande bien pardon de vous répon-
dre si tard; mais ayant été quinze jours malade,
j'ai dû différer jusqu'aujourd'hui.

Je vous remercie de votre aimable lettre et de
la manière dont vous avez exécuté mes commis-

sions. Je trouve très-sensé, tout ce que vous me dites et je vous en remercie; mais quoique je sois jeune, je ne me laisserai jamais aller à commettre des imprudences. Je vous prie de remettre les quatre volumes à la personne qui vous apportera ce billet. Elle vous remettra aussi les deux livres sterlings que vous avez dépensé pour moi.

Dites bien de choses de ma part à M. Belmontet.
Adieu; croyez à mes sentiments distingués.

LOUIS NAPOLÉON.

A Monsieur Pieraggi, rue Godot de Mauroi, 13, Paris.

Paris, le 9 mai 1833. — Répondu au Prince Louis, que j'ai remis les quatre volumes à M. Presles, qui m'a offert les deux livres sterlings, que j'ai refusées, n'ayant payé de droit à Boulogne que deux schillings; de ne plus en parler, qu'il me les payera quand il sera Empereur.

*A Messieurs les Membres composant le Conseil
général de la Corse.*

Paris, le 17 Août 1836.

Messieurs,

Mû par un sentiment patriotique j'ai entrepris de faire le service des dépêches en voiture d'Ajaccio à Bastia et vice-versà.

Si je devais me conformer au cahier des charges, je pourrais le faire par le moyen d'un coffre à deux roues, contenant seulement les dépêches; mais telle n'a jamais été mon intention. J'ai porté mes vues plus loin; j'ai consulté mes moyens, qui me permettent d'établir un service régulier de voitures, lequel se fera tous les jours entre ces deux villes. Ce service serait déjà en activité, sans les désastres du Choléra et le mauvais état de la route.

Certainement, Messieurs, en créant cet établissement, je ne me suis pas dissimulé toutes les difficultés que j'aurais à surmonter, sans compter les dépenses considérables du matériel, qui se composera de huit voitures de différentes dimensions, deux desquelles sont déjà en activité, les autres me seront livrées dans le courant de cette année; de

50 à 60 chevaux, qui seront répartis dans les neuf relais que j'ai déjà établis de Bastia à Ajaccio.

Après cela, j'ai encore de grands sacrifices à faire, des préjugés à détruire, des hommes à façonner à cette entreprise, des chevaux à dompter, des dépôts à créer, et tant d'autres dépenses imprévues pour en assurer le service ; mais j'aurai en retour la satisfaction d'avoir rapproché les communications dans l'intérieur, apporté les premiers éléments de civilisation au milieu d'une population d'environ 200,000 habitants, ouvert la porte à toutes les industries, au commerce et à l'agriculture, facilité les moyens de transport, adouci nos mœurs, procuré enfin aux voyageurs le moyen de circuler avec sûreté d'une ville à l'autre sans être exposés aux rigueurs des saisons.

Le Gouvernement et la Justice y trouveront aussi de très-grands avantages.

Cependant, Messieurs, ce but ne pourra être atteint, qu'autant que la route royale d' Ajaccio à Bastia, permettra aux voitures de rouler sans danger et qu'elle sera toujours bien entretenue.

A cet égard, j'ai l'assurance que l'administration des Ponts-et-chaussées fera son devoir, comme moi je prends l'engagement devant vous, de faire le mien. Mais si je ne recule pas, Messieurs, devant aucune difficulté ni sacrifice, pour être utile à mon pays, je dois à mon tour espérer que votre

patriotisme encouragera cette entreprise par les moyens que vous avez à votre disposition, pour la rendre encore plus digne de notre département.

J'en appelle à votre générosité et à celle du pays : c'est un bienfait qui profitera à tout le monde, et par cela même qu'elle deviendra un bien général, elle sera prise, j'espère, en sérieuse considération, et par le Conseil général de la Corse et par le Préfet du département.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CORSE.

Session de 1836.

Extrait du Procès-verbal de la séance du 2 septembre.

Le Conseil regrette de ne pouvoir faire davantage pour encourager un établissement, auquel il attache la plus grande importance, appréciant les sacrifices faits par M. Pieraggi et les difficultés qu'il a eu à vaincre pour une entreprise éminemment utile au pays, le recommande à la bienveillance du Gouvernement et de l'administration des Postes.

Pour expédition conforme :

Ajaccio, le 6 Septembre 1836.

Le Secrétaire du Conseil général,

DE BUTTAFOCO.

NOTE SUR LE BANDITISME.

*A Monsieur Bonjean président de la commission
pour la destruction du Banditisme en Corse.*

Paris, le 23 Janvier 1853.

Monsieur,

Au moment où vous allez présider la commission pour la destruction du Banditisme en Corse, vous me permettrez d'avoir l'honneur de faire passer sous vos yeux, les moyens les plus salutaires et les plus expéditifs, à mon avis, pour atteindre ce but désigné dans le rapport du 31 août 1852, de Monsieur le Ministre de la Police, relativement à notre département, et approuvé par Monseigneur le Prince Président de la République. Voici donc les moyens que je propose.

Établir, sans délai, dans chaque canton, comme on a déjà manifesté l'intention, un commissaire de police, disposant d'un contingent de gardes champêtres choisis dans le canton, appuyés par 25 hommes de la force publique, installés à cet effet dans le même canton, en sus de la garnison des villes.

Cela établi, opérer le désarmement avec ordre d'arrêter tout individu qui commettrait, en contravention de la propriété, directement ou indirectement, soit par les bestiaux ou autrement, le moindre délit, le diriger immédiatement sur le chef-lieu de l'arrondissement, pour y être jugé correctionnellement, et en cas de récidive, de le faire embarquer pour le continent.

2° Le Gouvernement doit également porter toute la sollicitude sur les productions locales, c'est-à-dire, partout où il y aura des terres à cultiver, des carrières à ouvrir, des bois et des mines à exploiter; organiser le travail de suite, en doublant les populations partout où besoin sera.

Pour obtenir des résultats fructueux, il faut que le Gouvernement avance les fonds nécessaires; par ce moyen on évitera tout prétexte d'indolence aux indigènes, on préviendra tout crime ou délit, la sûreté des personnes ne sera plus compromise, l'action des propriétaires ne sera plus suspendue, les produits se multiplieront et la tranquillité ne sera plus mise en danger par le banditisme.

Ce but atteint, il faut que les améliorations, dont le pays est susceptible, se développent sous la vigilance sévère d'une administration intelligente et infatigable.

C'est aux chefs administrateurs du département que cette tâche honorable, progressive, et si émi-

nemment utile à la civilisation du pays, se trouve dévolue.

- Les améliorations doivent se porter simultanément sur tous les points de l'île, pour empêcher les individus de se rendre d'un endroit à l'autre en quête de travail; il faut les attacher à la glèbe du sol natal.

A cet égard, on a fait observer avec raison, qu'il existe une insalubrité causée par la présence des marais et des vallées imprégnées de miasmes pestilentiels.

- Pour neutraliser ces terribles et pernicieux effets de l'air malsain qui infecte ces différentes localités, il faudrait y construire des nouvelles habitations pour servir d'abri aux cultivateurs et aux ouvriers qui y demeurent, et à mesure que les défrichements et la culture avanceraient dans ces différentes parties, les planter sur une grande échelle d'arbres fruitiers et autres, afin de briser les courants d'air et absorber les exhalaisons souterraines *qui empestent l'atmosphère* (Rapport de M. Harnoux, ingénieur en chef des Ponts-et-chaussées en Corse).

- Pour ce qui concerne les plaines envahies par les miasmes produits par les marécages et les eaux stagnantes, et par cela même inhabitables pendant quatre mois de l'année, la plaine d'Aleria et une grande partie de la côte orientale, par exemple,

dont les principales productions consistent en céréales, il faudrait établir pour l'époque de la moisson, des machines à battre le blé, des fléaux mécaniques, afin qu'au mois de Juillet, époque où sévit le mauvais air (*la cattiva aria*), les paysans pourraient se rendre dans leurs villages respectifs, où l'on trouve de l'eau potable et une saine nourriture, travaillant à leurs vignes et jardins jusqu'au mois d'Octobre, époque où le mauvais air disparaît de toute la Corse.

— 3^e Vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que le Gouvernement possède en Corse les deux tiers environ de la superficie territoriale, en forêts et autres biens, dont il n'en retire aucun profit. — Ne serait-il pas mieux, pour donner l'exemple à tous les habitans de l'île, de faire commencer directement ou indirectement à travailler toutes les parties incultes qui appartiennent au domaine?

— Non seulement ce serait porter le bien-être dans ce pays digne du plus vif intérêt, en raison des malheureuses circonstances où il se trouve, mais ce serait encore raffermir sa position sociale.

Le domaine profiterait d'un sol qui lui est à charge, et renforcerait ainsi l'autorité locale, pour empêcher tout désordre, toute négligence et toute menace de la part des ennemis du pays.

— Une volonté ferme, bien déterminée, inflexible, obtiendrait des habitans de ce département, tous

les avantages que l'on pourrait désirer. — Que, quoique à demi-sauvage dans ses habitudes et ses mœurs, sait néanmoins fléchir sans résistance devant l'application équitable de la loi.

Certes, le bien quelqu'il soit, de quelque main qu'il vienne dans un pareil pays, ne criera jamais vengeance contre celui qui l'a procuré et fait.

Moi-même, s'il est permis de parler de ce que j'ai fait, je suis témoin du bien que j'ai procuré à mon département, en le dotant d'un service de diligences. — D'abord j'ai été accueilli en introduisant cette amélioration par l'incrédulité; il m'a fallu surmonter des obstacles inouis pour la circulation des voitures. — La Corse pourtant avait à blâmer l'incurie des Gouvernements passés, qui n'avaient pas même achevé, dans l'espace de 84 ans, une seule route stratégique d'Ajaccio à Bastia, qui a été la première que j'ai parcourue en 1836.

Non seulement il n'y avait de voitures d'aucune espèce pour les voyageurs, mais il n'y avait pas même une charrette qui pût faire un kilomètre de chemin.

Eh bien ! aux premiers voyages qu'effectuèrent mes diligences, de Bastia à Ajaccio, un cri général s'éleva contre moi de la part des mulétiers et aubergistes qui se trouvaient sur cette ligne, menaçant de tuer mes chevaux et de me brûler dans

mes propres voitures ; mais ma résolution était prise et mes moyens pécuniaires calculés ; j'avais décidé, que les voitures marcheraient, et que, tant qu'il me resterait un centime et un souffle de vie, rien ne me ferait reculer ; aussi pendant quatre ans ai-je continué à faire marcher cette entreprise et jamais, je le déclare hautement, personne de mon pays, ne m'a fait le moindre affront ni la moindre insulte, ni fait éprouver le moindre malheur.

J'ai la satisfaction, aujourd'hui, de constater que partout la route est sillonnée de véhicules de toute nature. Ces progrès avec tous ses avantages, sont actuellement sous les yeux du Gouvernement et de toute la Corse, qui en jouit pleinement.

J'ai également découvert sur la montagne d'Argentella, une mine de plomb argentifère, où j'ai fait personnellement des recherches considérables pendant cinq ans, au milieu de bandits et de gens en proie à une misère indescriptible, et à 4,500 pieds au-dessus du niveau de la mer, et jamais, excepté de la part de l'administration, je n'ai rencontré d'opposition ni d'obstacles.

La chose est facile à expliquer : il s'agissait du bien être du pays.

Je me résume donc en ces peu de mots :

Nommer des Commissaires de police dans chaque canton, avec un contingent de gardes cham-

pêtres, étayés par 25 hommes de la force armée;

Opérer le désarmement;

Arrêter tout recéleur de bandits et tout contrevenant à la propriété, les faire juger par le tribunal du chef-lieu de l'arrondissement;

Exploiter toutes les productions du pays;

Doubler les populations, où besoin sera;

Avances des fonds nécessaires, et initiative des travaux par le Gouvernement.

Toutes ces considérations sont dictées par mon expérience personnelle, ayant été en contact continu avec les habitans et par les faits que j'ai pu constater sur les lieux.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Président, avec la plus parfaite considération,

Votre très-humble et très-obéissant

serviteur,

LÉONARD PIERAGGI.

P. S. En 1836 l'Administration des Postes subventionna le service des dépêches en voiture à raison de 15,000 fr. par an, laquelle subvention continue encore aujourd'hui. A cette époque la recette de toute la Corse était de 8,000 fr., et en 1848, par le seul fait des voitures, elle s'est élevée à 108,000 francs.

Le *duplicata* de cette note a été envoyée le même jour à S. M. l'Empereur Napoléon.

— 21 —
PREMIER PROJET

DE
CHEMIN DE FER EN CORSE

ENVOYÉ LE 4 AOUT 1862

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Projet de Chemin de fer en Corse, partant de Calvi ou l'Ile-Rousse à Aleria, passant par la vallée d'Ostriconi, Lama, Ponte-alla-Leccia, Francardo, Caporalino, Col de St-Quilico (demi kilomètre de tunnel) pour arriver à la vallée de Bistuglio, suivant la vallée d'Agghili jusqu'à la rivière du Tavignano, au-dessous de Corte, en continuant la vallée jusqu'Aleria, de là à Bonifacio, Sardaigne, pour aller à Bone ou Philippeville en Afrique.

Sire,

Ce chemin de fer présenterait un parcours d'environ 400 kilomètres jusqu'Aleria et il traverserait une grande partie de la Corse, ou, pour mieux dire, la partie la plus fertile et la plus riche, sans cependant éprouver de sérieuses difficultés de terrains dans son parcours : ce qui donnerait l'élan à une foule d'exploitations de matières diverses, et plus de la moitié de 45,000 hectares de forêts

du département, tomberaient dans cette ligne, que l'on pourrait exploiter à volonté avec les plus grands avantages, savoir :

1° Les forêts d'Asco et Tartagine, près de Ponte- alla-Leccia, de la contenance de	2,700 hec.
2° Les forêts de Castirla, près de Niolo	500 »
3° Les forêts de Soveria, près Capo- ralino	200 »
4° Les forêts de Tavignano et Rosto- nica, Melo, Valdoniello et Ajtona, près et par Corte	12,800 »
5° Les forêts de Sorba, Rospa et Vez- zani, par le torrent du Vecchio	5,150 »
Total	21,350 hec.

A raison de 4,000 pieds d'arbres par hectare donneraient 21,350,000 pieds, vendus à raison de 10 fr. l'arbre, le montant s'élèverait au chiffre énorme de deux cent treize millions cinq cent mille (213,500,000) francs.

Mines.

- 6° Les mines riches de plomb argentifère de l'île-Rousse, donnant 65 p. 0/0.
- 7° Les mines de fer d'Urtaca, Lama et Corte, donnant 55 p. 0/0.
- 8° Les mines de cuivre de Ponte-alla-Leccia et Caccia, donnant 23 à 30 p. 0/0.



9° Les beaux granits d'Algajola et d'autres sur la ligne.

10° Les magnifiques marbres de Ponte-alla-Lecchia et de Corte.

Tous ces différents produits pourront être généralement et facilement exploités et transportés en moins de 12 heures à Nice ou Antibes ; par conséquent toutes ces matières premières produiraient infailliblement un grand mouvement dans le pays et donneraient un développement considérable à toutes les industries en Corse, dont les profits seraient incalculables, sans compter ceux que l'on pourrait retirer des industries secondaires, comme potasse, charbon végétal, etc., etc., par des constructions de différentes usines, des établissements industriels pour les Eaux minérales de Pietra Pola, d'Orezza, Guagno et Caldaniccia. — Tout ce que nous signalons ici sont des faits incontestables, que nous défions qui que ce soit de pouvoir contredire. Aussi, nous avons l'espoir qu'un jour ce département deviendra le plus riche de la France, car il y a, dans ce court parcours de chemin de fer, des richesses innombrables, que nous nous faisons un devoir de mettre sous les yeux de Votre Majesté, qui saura sans doute les apprécier.

Port à Corte.

Mais, Sire, nous ne nous bornons pas à cette seule exploitation du chemin de fer, nous portons

encore nos vues plus loin en présence des immenses avantages et profits que toutes ces exploitations de matières premières peuvent produire. — Nous venons vous signaler aussi les constructions maritimes à faire, pour la garantie matérielle et politique de l'île en cas d'invasion par l'ennemi.

Cette garantie résulterait également et incontestablement par la construction d'un port au bas de Corte, dans la vaste plaine de la magnifique vallée *delle Porrette*, bordée par les eaux du Tavignano, qui l'alimenterait avec ses eaux perpétuelles.

Ce serait un grand bassin, à peu près de la grandeur de celui de *Bristol* en Angleterre, qui est à 22 kilomètres de distance de la mer, alimenté par les eaux d'une rivière et mis en communication, au moyen d'un canal et des écluses, avec l'Océan.

Ce bassin serait à peine à 12 kilomètres environ de Corte à Aleria, où l'on aurait toutes les matières premières pour la construction de toute sorte de navires. Le bois des forêts aboutirait tout là; le fer serait fourni par l'Usine de Solenzara, qui se trouve près d'Aleria, sans compter l'Usine de Toga, et le cuivre sur place.

Pour les agrès, on pourrait facilement obtenir par l'arrosage et en cultivant la vallée tout le long de Tavignano des quantités infinies de lin, du chanvre et du coton; une partie même considé-

nable de la plaine orientale pourrait facilement être destinée à ces espèces de culture, ainsi qu'en cochonille et garance. Les substances oléagineuses ne manqueraient non plus pour fournir les huiles nécessaires au fonctionnement des machines, non plus que les matières premières pour la construction des murailles et bastions pour le canal et le port, se trouvant sur place des moëllons de toute grandeur en granit, pierre à chaux et ciment. Le port pourrait au besoin servir aussi d'arsenal pour la préparation des bois pour les constructions maritimes.

La dépense pour tous ces travaux n'irait pas, peut-être, au-delà de 10 à 12 millions; mais alors on aurait un port considérable, qui pourrait au besoin, en cas de guerre maritime, servir d'abri à une flotte militaire, qui se trouverait à la portée, en moins de 24 heures, de toutes les côtes de l'Italie, de la Grèce et de l'Afrique.

Le ministre Richelieu l'avait pensé ainsi, puisqu'il fit faire un plan pour la construction d'un canal de Corte à Aleria, lequel se trouve encore aujourd'hui dans les cartons du Ministère de la Guerre, dont la dépense s'élevait à 45 millions. Il serait un poste avancé dans la Méditerranée. Quant au capital de 10 à 12 millions pour la construction et ses écluses, nous trouvons l'argent pour suppléer à ses dépenses, dans la vente actuelle de deux

millions de pieds d'arbres, recensés par les Inspecteurs des finances, dans les forêts du gouvernement, il y a quelques années, dont les tiges s'élèvent au dessus de 100 pieds, évalués par eux à 20 francs le pied, qui donneraient 40 millions de francs.

Ajoutez, ce port ne servirait pas seulement de refuge à une flotte et au commerce, mais il serait impraticable à l'ennemi, malgré les nouveaux moyens de destruction maritime, car en moins de douze heures 40,000 Corses arriveraient de tout côté de l'île à l'endroit menacé, sans compter les secours que l'on enverrait de Toulon par la voie de Nice; aussi j'ai la plus profonde conviction que l'ennemi n'oserait jamais venir l'attaquer.

Ces deux projets bien étudiés pourraient faire découvrir d'autres avantages et de nouvelles richesses, qui nous sont encore inconnues aujourd'hui, mais nous avons la certitude qu'ils existent.

C'est dans ces projets, Sire, que réside le *fiat lux* du grand avenir de la Corse; où brillera la prospérité et le bonheur de tous ses habitants.

Une grande injustice et un grand oubli seront alors réparés envers ce peuple digne d'un meilleur sort; aussi il est plein de confiance dans l'accueil sympathique que Votre Majesté fera à ces projets, pour en ordonner l'exécution.

Je suis, Sire, etc. etc.

LÉONARD PIERAGGI.

P. S. Il y aurait encore deux embranchements à faire, le 1^{er} de Bastia à Ostriconi, passant par St-Florent, et le 2^o de l'embouchure de la rivière le Vecchio en traversant le plateau de Vizzavona pour aller à Ajaccio, d'où la distance des deux villes serait de 165 kilomètres et à 3 heures de parcours.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1^{er} Bureau. — *Étude des Chemins de fer.*

Paris, le 22 Août 1862.

Monsieur,

Vous avez adressé à l'Empereur, le 30 juillet dernier, une pétition relative au tracé et à l'exécution d'un Chemin de fer, qui serait dirigé de l'Île-Rousse à Aleria (Corse) en passant par Ostriconi, Lama, Ponte-alla-Leccia, etc., etc.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que cette pétition m'a été renvoyée par ordre de Sa Majesté.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Chef de division,

L. DELORME.

A Monsieur Pieraggi, à Bastia (Corse).

*Réponse de M. Léonard Pieraggi, à M. le Ministre
de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

Calvi, le 1er Septembre 1862.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 dernier, concernant mon projet de Chemin de fer de l'Ile-Rousse ou Calvi, que vous a renvoyé l'Empereur, dont il m'en avait déjà donné avis.

L'extrême bienveillance de Votre Excellence me permettra de lui faire observer, que la prompte exécution de ce projet, non seulement produira un bien immense pour la Corse, mais l'Europe et l'Afrique en retireront aussi de très-grands avantages; car les bateaux de la correspondance partant de Nice et de Calvi, comme je l'ai déjà dit, tous les jours, ce trajet se ferait en 6 heures, et 2 heures après par le chemin de fer de l'Ile-Rousse ou de Calvi on arriverait à Aleria, de là on irait en Sardaigne, passant par Bonifacio, où l'on prendrait le chemin de fer pour se rendre en 5 heures, par mer, à Bone ou Philippeville, en Afrique; de cette manière les deux parties du monde se trouveraient distancés de 20 heures environ: dès-lors tous les transports et les voyageurs de l'Eu-

rope et de l'Afrique préféreraient ce court trajet à tout autre qui se fait aujourd'hui entre les deux continents.

J'ajouterai que dans l'intérêt même du Gouvernement et de la France particulièrement, on pourrait faire de la Corse un entrepôt général de toutes les matières premières provenant de l'Afrique, en y construisant des usines, des manufactures, des fabriques et d'autres établissements industriels, ayant dans son sein du fer, du bois, de la pierre et de l'eau, et à six heures de la France, sans compter toutes les autres ressources qu'elle renferme, particulièrement les différentes mines que l'on y a découvertes et que l'on y découvre tous les jours.

J'espère que Votre Excellence sentira l'importance de ces observations et qu'elle les prendra en sérieuse considération par une prompte exécution.

Je suis, Monsieur le Ministre, avec le sentiment du plus profond respect, votre très-dévoué serviteur,

LÉONARD PIERAGGI.

DEUXIEME PROJET

DE CHEMIN DE FER

DE

CALVI A AJACCIO, PAR LA COTE OCCIDENTALE,

ENVOYÉ LE 21 DÉCEMBRE 1862

A SA MAJESTÉ L'EMPEREUR.

Sire,

Je me permets de lui adresser encore respectueusement ce projet de Chemin de fer, qui mettra Nice, Calvi, Ajaccio et Alger à la distance de 20 à 22 heures, savoir : 6 heures de Nice à Calvi, 3 heures de Calvi à Ajaccio, passant par la route occidentale, dont le trajet est de 158 kilomètres, et 10 à 12 heures environ d'Ajaccio à Alger.

Ce Chemin de fer trouverait dans ce parcours, non seulement les forêts de Perticato, de Filosor-
ma et d'Aïtona, et d'autres encore, mais même plusieurs mines fort-riches de différents métaux, entr'autres celle d'Argentella (de plomb argentifère), de Monte-Martino-Guittone (de cuivre, fer, plomb et argent), de Piana (de zinc et cuivre), d'Ossana (de charbon de terre), et les carrières de porphyre mosaïque.

J'ajouterai à tous ces produits la foule immense des voyageurs qui profiteront de ce court parcours, soit pour aller en Afrique que pour venir en Europe, sans crainte que l'étranger, comme par la Sardaigne, puisse jamais les empêcher.

La station de la ville d'Ajaccio aurait aussi ses caravanes des trois parties du monde, comme la Mecque, où tous les voyageurs voudraient s'arrêter un jour, pour visiter le Berceau qui a vu naître le plus grand Génie des mortels.

Si Sainte-Hélène au milieu de l'Océan a reçu son dernier soupir, et que l'on visite avec empressement et recueillement, Ajaccio, aura aussi l'immense gloire de l'avoir élevé et nourri dans son sein.

Les Nations un jour, peut-être, enverront des offrandes pour éterniser sa glorieuse naissance.

Voilà, Sire, les vœux que je fais pour la réalisation de ce Chemin de fer, espérant que la haute sagesse de Votre Majesté accueillera ce projet avec empressement, et qu'elle fera buriner sur le fronton de l'illustre maison paternelle en lettres d'or — *Ici est né le Grand Napoléon!*

Je suis, Sire, etc., etc.

LÉONARD PIERAGGI.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

1^{er} Bureau. — *Étude des Chemins de fer.*

Paris, le 16 Janvier 1863.

Monsieur,

Vous avez adressé à l'Empereur, le 21 décembre dernier, une pétition relative à l'exécution d'un chemin de fer, qui serait dirigé de Calvi à Ajaccio passant par la côte occidentale.

J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que cette pétition m'a été renvoyée par ordre de Sa Majesté.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Ministre et par autorisation :

Le Chef de division,

L. DELORME.

A Monsieur Pieraggi, à Bastia (Corse).

*Réponse de M. Léonard Pieraggi à M. le Ministre
de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

Corte, le 23 Janvier 1863.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 courant, pour m'annoncer que

mon projet de Chemin de fer d'Ajaccio à Calvi, adressé à Sa Majesté le 21 dernier, vous a été renvoyé par son ordre, dont il m'en avait déjà donné avis.

C'est un bon augure pour moi qu'il soit sous les yeux de Votre Excellence, bien convaincu qu'il sera examiné avec l'attention la plus sérieuse, car cette ligne peut produire des richesses considérables de toutes espèces pour le bien du pays et du gouvernement.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

LÉONARD PIERAGGI.

PROJET DE SOCIÉTÉ

POUR

L'EXPLOITATION DE TOUS LES PRODUITS DE LA CORSE

PAR SES PROPRES ENFANTS.

Lettre de Léonard Pieraggi
à Sa Majesté l'Empereur NAPOLÉON III.

Paris, le 25 Décembre 1863.

Sire,

J'ose lui adresser respectueusement cette lettre dans laquelle j'y joins une Requête pour la formation d'une Société Corse pour l'exploitation de tous les produits et richesses dans cette île.

Les faits qu'elle contient, sont de toute vérité, dont les membres seraient : S. A. I. Monseig^r le Prince Napoléon et Monseig^r le Duc de Padoue. Si elle daigne l'agréer et la protéger, elle l'organisera selon ses désirs.

Ah! Sire, si j'ose lui exprimer ma profonde pensée, je voudrais voir notre illustre pays, institué en Duché ou Principauté Impériale. Ce serait le plus grand bienfait que Votre Majesté pourrait lui octroyer pour son bonheur et sa sûreté.

Je suis, Sire, avec l'expression du plus profond respect, de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

LÉONARD PIERAGGI.

REQUÊTE A S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Paris, 25 Décembre 1863.

Sire,

Léonard Pieraggi de Corte (Corse), médaillé de Ste-Hélène, ose adresser respectueusement cette requête à Votre Majesté, pour qu'elle daigne porter sa bienveillante et souveraine protection sur le peuple de Corse si longtemps oublié, et dont elle a eu les témoignages les plus éclatants de la plus profonde sympathie et affection.

Plein de confiance en Votre Majesté, je viens

faire un appel à sa haute sagesse, étant l'expression vivante de la science et de l'industrie, et le représentant de la prospérité des peuples et des nations.

L'exposé que je me permets de lui soumettre dans cette requête, n'est que la vérité pure des faits qui ne redoutent aucun examen public.

Le 21 août et 25 décembre 1862, j'eus l'honneur de lui adresser deux projets de Chemins de fer, en Corse, dans lesquels je lui mettais sous les yeux, les avantages qu'il y aurait à exploiter les mines, les beaux marbres, les granits, les porphyrs, les forêts et tant d'autres produits et mines inconnues, dont son sein est rempli.

A cet égard je me permettrai de lui mettre en évidence, ces deux derniers produits, savoir :

Il est constant que des recensements faits officiellement, il existe dans ce pays environ cent mille hectares de forêts appartenant à l'État et aux Communes, qu'à raison de 1,000 arbres par hectare, vendus à 10 francs le pied, donneraient un capital d'un milliard de francs, et dont aujourd'hui l'exploitation ne souffrirait pas de difficulté, par rapport à l'achèvement des routes forestières ordonné par Votre Majesté.

2° J'ai signalé dans les deux projets ci-dessus mentionnés les différentes mines que ces chemins de fer traverseraient dans leur parcours; je les ai désignés avec leur rendement.

Les richesses deviendraient fabuleuses, d'après les nouveaux moyens d'extraction et de fondage.

Dante avait raison lorsqu'il a dit : « *Quest'isola è pregna di gravi e preziosi metalli.* » Il aurait pu ajouter et *d'intelligenza.*

La puissance des filons et des dépôts et gisemens, sont considérables, on trouve des minerais partout, je ne parle ici que de ceux qui sont déjà mis à découvert, sans compter les autres mines qui sont déjà en exploitation comme celle d'Ersa, d'antimoine et de mercure, de Ponte-alla-Leccia, de cuivre, et une foule d'autres, dont j'ai dans mes mains une quantité de minerais fort riches.

Faut-il à présent entretenir Votre Majesté, des richesses agricoles du sol de la Corse?

Sans abuser des moments précieux de Votre Majesté, elle me permettra de lui signaler aussi la nouvelle production cotonnière, qui est faite pour ébranler, par sa richesse, l'incrédulité la plus sévère de l'agriculteur, à cause des immenses capsules étalées sur les plantes d'essai, où l'on en a compté sur une seule, placée dans la salle de l'Exposition le 6 octobre dernier, à Calvi, jusqu'à 350, et dont j'en ai donné connaissance à M. Kœclin de Mulhouse.

Tous ces faits sont d'une vérité incontestable, mais il est bien de mettre encore sous les yeux de Votre Majesté, d'autres produits, qui ne laissent

rien à désirer, sinon que de bien entretenir et cultiver les arbres et les plantes, tels que les oliviers qui prospèrent dans les plaines, les vallées et sur les montagnes, donnant des produits considérables.

L'année 1836, le seul arrondissement de Calvi, a donné pour cinq millions d'huile, malgré que les arbres n'aient été jamais soignés ni cultivés, restant toujours, et même aujourd'hui, à l'état de nature.

J'ajouterai encore la production des châtaigners, qui n'est pas inférieure non plus aux produits des oliviers, malgré qu'ils subissent le même sort de culture et dont les pieds sont gigantesques et venant partout.

Les amandiers, dont les fruits sont recherchés, et que l'on achète avant la maturité, donnent aussi des récoltes considérables, et rarement ils manquent.

Les cédrayers, les orangers, les citroniers; leurs fruits sont de première qualité, aussi le continent en fait un bon commerce. Les plantes potagères de toute espèce ne laissent rien à désirer au consommateur, non plus que les melons de tout genre, les pasteques et les citrouilles, qui deviennent d'une grosseur énorme et d'un goût exquis.

Faut-il parler encore de tant d'autres fruits, comme : pommes, poires, pêches, prunes, etc.? l'excellence de leur goût et de leur parfum, l'em-

sol les appelle à l'œuvre, étant susceptibles de couronner, par des bénéfices, les diverses exploitations, par la quantité de rivières qui peuvent fournir de l'eau en abondance, et du bois, dans des proportions nécessaires et voulues pour amener la prospérité des Compagnies et des Entrepreneurs.

Je crois inutile de parler de son climat qui est peut être le plus beau du globe.

Par ce simple aperçu de tant d'innombrables richesses, le cœur de Votre Majesté doit en sentir la plus profonde appréciation, pour que notre île, reste maîtresse d'elle-même, sans l'assistance ni secours d'aucun étranger.

Pourquoi enrichirions-nous les autres, qui dans tous les temps nous ont abandonnés et avilis? ils nous mettraient encore au ban des sauvages! Faudra-t-il leur donner le pouvoir de forger de nouvelles chaînes, pour nous river les pieds, et livrer cette perle de la Méditerranée, comme l'a proclamé Lord Palmeston, un jour à la tribune anglaise, entre les mains de nos adversaires et de nos ennemis?

Il ne faut pas même le penser, car la vivacité du sentiment corse, repousserait avec indignation et énergie cette humiliante idée!

Ne sommes-nous pas assez riches et intelligents nous-mêmes pour présider à toutes les exploitations de ces richesses?

A cet égard, pour les développer immédiatement, on doit procéder avec promptitude par le rapprochement des communications avec le continent, en faisant partir tous les jours les bateaux de la correspondance de Nice pour Calvi, où il y aura un chemin de fer, qui traversera l'intérieur de la Corse, afin de profiter de celui de Sardaigne, dont le trajet serait de 5 à 6 heures de l'Afrique et celle-ci à 17 heures de la France.

Par ce court parcours la Corse se trouverait au centre des trois parties du monde, qui en cas de complications dans les affaires politiques entre peuples et nations, elle serait la seule qui n'aurait à redouter aucune invasion ennemie, à cause de sa constitution physique, géologique, marine et géographique.

L'Empereur I^{er}, avait bien conçu et approfondi cette idée; car, le jour même qu'il partit pour la guerre de Waterloo, il écrivit une lettre au gouverneur général Duc de Padoue, en lui disant : « que ne sachant pas quels seraient les charmes et les résultats de cette guerre, en cas de revers, il se rendrait en Corse »; à cet égard il avait donné des ordres à Toulon d'embarquer pour ce pays trente mille fusils et deux millions d'argent pour armer et mettre toutes les places fortes en bon état de défense, et ne pas céder le commandement à qui que ce soit, sans son ordre officiel.

Les craintes qu'on lui inspira d'être massacré à Orgon, en Provence, le fit renoncer à ce projet.

Aujourd'hui plus que jamais la Corse a la certitude, qu'aucune partie du monde n'est plus en sûreté qu'elle; car, qui oserait jamais l'aborder pour s'en emparer, lorsque au premier signal, au son du cor, quarante mille Corses voleraient en moins de 12 heures à l'endroit menacé pour la défendre?

On peut défier donc toutes les armées de l'Europe de pénétrer dans son intérieur.

C'est le rempart le plus formidable, pour combattre et humilier ses ennemis, quelque soit leur puissance et leur force si l'on voulait s'en emparer.

Cette garantie ressort de tant de sacrifices et d'humiliations, qu'elle a dû subir et avaler dans tous les temps passés.

Aujourd'hui qu'elle s'est assise sur le trépied d'un inviolable patriotisme, elle ne fléchira jamais devant aucun ennemi, ni aucune puissance quelle qu'elle soit.

Votre Majesté, en comprendra à cet égard, toute la force et l'importance, qu'au besoin, la patrie du Grand Napoléon, s'élèverait comme les flammes d'un effrayable volcan pour brûler tous ceux qui voudraient s'en approcher pour la rendre esclave ou tributaire!

L'auréole de la patrie, Sire, brillera toujours d'un noble éclat, sur une glorieuse couronne,

A cet égard, pour les développer immédiatement, on doit procéder avec promptitude par le rapprochement des communications avec le continent, en faisant partir tous les jours les bateaux de la correspondance de Nice pour Calvi, où il y aura un chemin de fer, qui traversera l'intérieur de la Corse, afin de profiter de celui de Sardaigne, dont le trajet serait de 5 à 6 heures de l'Afrique et celle-ci à 17 heures de la France.

Par ce court parcours la Corse se trouverait au centre des trois parties du monde, qui en cas de complications dans les affaires politiques entre peuples et nations, elle serait la seule qui n'aurait à redouter aucune invasion ennemie, à cause de sa constitution physique, géologique, marine et géographique.

L'Empereur I^{er}, avait bien conçu et approfondi cette idée; car, le jour même qu'il partit pour la guerre de Waterloo, il écrivit une lettre au gouverneur général Duc de Padoue, en lui disant : « que ne sachant pas quels seraient les charmes et les résultats de cette guerre, en cas de revers, il se rendrait en Corse »; à cet égard il avait donné des ordres à Toulon d'embarquer pour ce pays trente mille fusils et deux millions d'argent pour armer et mettre toutes les places fortes en bon état de défense, et ne pas céder le commandement à qui que ce soit, sans son ordre officiel.

Les craintes qu'on lui inspira d'être massacré à Orgon, en Provence, le fit renoncer à ce projet.

Aujourd'hui plus que jamais la Corse a la certitude, qu'aucune partie du monde n'est plus en sûreté qu'elle; car, qui oserait jamais l'aborder pour s'en emparer, lorsque au premier signal, au son du cor, quarante mille Corses voleraient en moins de 12 heures à l'endroit menacé pour la défendre?

On peut défier donc toutes les armées de l'Europe de pénétrer dans son intérieur.

C'est le rempart le plus formidable, pour combattre et humilier ses ennemis, quelque soit leur puissance et leur force si l'on voulait s'en emparer.

Cette garantie ressort de tant de sacrifices et d'humiliations, qu'elle a dû subir et avaler dans tous les temps passés.

Aujourd'hui qu'elle s'est assise sur le trépied d'un inviolable patriotisme, elle ne fléchira jamais devant aucun ennemi, ni aucune puissance quelle qu'elle soit.

Votre Majesté, en comprendra à cet égard, toute la force et l'importance, qu'au besoin, la patrie du Grand Napoléon, s'élèverait comme les flammes d'un effrayable volcan pour brûler tous ceux qui voudraient s'en approcher pour la rendre esclave ou tributaire!

L'auréole de la patrie, Sire, brillera toujours d'un noble éclat, sur une glorieuse couronne,

quand on en honore le patriotisme et le dévouement.

Tels sont, Sire, mes respectueux sentimens pour que cette société se constitue, sous les auspices généreux et souverains de Votre Majesté.

Je suis de Votre Majesté, Sire, avec l'expression du plus profond respect, votre très-humble et très-obéissant sujet et serviteur,

LÉONARD PIERAGGI.

CABINET DE L'EMPEREUR.

Monsieur,

Le chef du cabinet de l'Empereur a l'honneur de vous prévenir, que par ordre de Sa Majesté votre demande du 25 décembre dernier, dont le cabinet est entièrement dessaisi, a été transmise à M. le Ministre du Commerce. Toutes les pièces ou réclamations doivent être adressées désormais à Son Excellence.

Palais des Tuileries 19 janvier 1864.

A Monsieur Léonard Pieraggi, rue de Clichy, 39, Paris.

MINISTÈRE DU COMMERCE.

Un Mémoire sur la Corse va être examiné.

Paris, le 27 Janvier 1864.

Monsieur,

Le 25 décembre dernier vous avez adressé à l'Empereur une pétition par laquelle vous sollicitez l'appui du gouvernement pour la formation d'une société qui serait chargée d'exploiter les produits agricoles de la Corse.

Ce placet vient de m'être renvoyé du cabinet de Sa Majesté, et j'ai l'honneur de vous annoncer que je le fais examiner.

Dès que j'aurai reçu le rapport que j'ai demandé je déterminerai la suite à donner à vos propositions.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

*Le Ministre de l'agriculture, du commerce
et des travaux publics,*

ARMAND BEHIC.

A Monsieur Léonard Pieraggi, à Bastia (Corse).

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

On ne peut donner suite à la proposition relative à l'exploitation des produits agricoles de la Corse.

Paris, le 27 Février 1864.

Monsieur,

J'ai reçu le rapport que j'avais demandé sur le mémoire adressé par vous à l'Empereur et par lequel vous sollicitez l'appui du gouvernement pour la formation d'une société, qui serait chargée d'exploiter les produits industriels et agricoles de la Corse.

J'ai l'honneur de vous annoncer, que l'administration de l'agriculture ne peut s'immiscer dans les efforts qui fait l'industrie privée pour la création de compagnies de cette nature.

Je me vois donc, par ce motif, dans l'impossibilité de donner suite à votre proposition.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération.

*Le Ministre de l'agriculture, du commerce
et des travaux publics.*

ARMAND BEHIC.

A Monsieur Léonard Pieraggi, à Bastia (Corse).

*Lettre de Léonard Pieraggi à M. le Ministre
de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.*

Calvi, le 6 Avril 1864.

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 février dernier, concernant le rapport que vous m'aviez déjà annoncé par votre lettre du 27 janvier, sur ma requête adressée à l'Empereur le 25 décembre passé.

Je regrette vivement que le gouvernement ne puisse s'immiscer dans les efforts que fait l'industrie privée pour l'encouragement d'une compagnie de cette nature, qui certes ferait prospérer, sans nul doute, le commerce et l'agriculture dans ce département, se trouvant encore ce pays dans son état primitif. Cette impossibilité lui est fatale.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, votre tout dévoué,

LÉONARD PIERAGGI.

*A MM. le Président et Membres composant le Conseil
général de la Corse.*

Calvi, le 18 Août 1864.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint la requête que j'ai adressée à Sa Majesté, le 25 décembre dernier, concernant la formation d'une Société